



## VEILLE SUR LA SITUATION JURIDIQUE DES BREVETS

Un nouveau module du portail de veille technologique RAPID

Neuchâtel, le 13 novembre 2006 - CENTREDOC, acteur suisse incontournable de la veille technologique et de l'intelligence économique, annonce un développement majeur de son portail de veille brevets RAPID avec l'intégration de la source mondiale d'informations Inpadoc, produite par l'Office Européen des Brevets (OEB). Commercialisée sous forme d'un module additionnel à son portail de veille brevets RAPID, cette nouvelle source donne accès à la situation juridique et à la famille des brevets.

### Surveillance automatisée et gestion simplifiée des veilles et des alertes

Intégré à son portail de veille brevets RAPID, qui permet aux entreprises d'avoir une vision précise des orientations technologiques et de l'activité inventive de leurs concurrents, ce nouveau module permet, en plus, d'accéder à des informations stratégiques qui peuvent être exploitées avantageusement, telles que :

- le dépôt d'une opposition (quand et par qui),
- la publication d'un rapport de recherche (existe-t-il un document invalidant la demande d'un brevet, lequel),
- la demande d'une extension géographique (quels sont les pays couverts par une demande ou un brevet accordé),
- la validité d'un brevet (en vigueur ou échu, et donc dans le domaine public).

Jusqu'à présent, l'accès à ces informations était une tâche onéreuse et souvent fastidieuse que les entreprises déléguaient à leurs mandataires en propriété intellectuelle.

Dès aujourd'hui, par un simple clic, les entreprises qui utilisent le portail de veille brevets RAPID s'affranchissent, à moindre coût, de ces difficultés. Avec le nouveau module proposé par CENTREDOC, la veille sur la situation juridique des brevets est entièrement automatisée.

Pour chaque document sous surveillance, il est possible de paramétrer les types d'événements pour lesquels l'entreprise souhaite être spécifiquement alertée.

Ce nouveau module comprend également des fonctionnalités de gestion des alertes, permettant à chaque entreprise de mieux organiser, entre ses collaborateurs et ses services, les responsabilités du suivi des documents sous surveillance.

### 1 Saisie du numéro à surveiller et des paramètres d'alerte

**Edit your reference and/or description**

Appl./publ. No	User name & date	Reference	Comments
EP 0123456	22.03.2006 Arcantel.madore	Ref1	Pour Agent XX

**Country to be monitored**

ALL	WO	US	EP
WO	US	EP	JP
EP	JP	FR	GB
FR	GB		

**Legal Status to be monitored**

All legal status	Publication steps (application, granted)
Expiration	Opposition
Divisions	Search reports
Others	

Save as default    Modify monitoring configuration

### 2 Ajout à la liste des numéros surveillés

Display the list of monitored files for Arcantel.madore

**Monitored files**

Patent Number	Adding Date	Last Event	Reference	Comment
EP 0123456	22.03.2006	19.03.2004	ref 1	Pour Agent XX
EP 0234567	22.03.2006	19.03.2004	ref 1	Pour Agent XX

View updated files only

File	Patent Number	Adding Date	Last Event	Reference	Comment	View Update
EP 0123456	EP 0123456	22.03.2006	19.03.2004	ref 1	Pour Agent XX	No
EP 0234567	EP 0234567	22.03.2006	19.03.2004	ref 1	Pour Agent XX	No

To add a patent to your INPADOC list display an INPADOC family and legal status by entering any patent number and click on the "Add to my INPADOC list" link.

### 3 Alerte automatique sur votre e-mail

De: rapid@centredoc.ch [mailto:rapid@centredoc.ch]  
Envoyé: vendredi, 26. mai 2006 10:10  
À: Charles Madore  
Objet: New updates for your Inpadoc monitoring.

**EP 1440636**

Adding Date	13.04.2006
Reference	T1173
Comment	

**Last event(s)**

Family member	Date	Code	Description
EP 1440904	2006-05-24	26N+	NO OPPOSITION FILED Effective DATE: 20060302

**EP 1069819**

Adding Date	13.04.2006
Reference	T1310
Comment	

**Last event(s)**

Family member	Date	Code	Description
EP 1069819	2006-05-24	R26-	OPPOSITION FILED (CORRECTION) Opponent Name: SYNGENTA PARTICIPATIONS AG Effective DATE: 20030422

En conclusion, ce module de veille apporte automatisme, simplicité et convivialité à une activité jusqu'ici relativement complexe mais hautement stratégique et encore trop souvent sous-exploitée.

### **A propos de CENTREDOC**

Fondée en 1964 et forte d'une équipe d'ingénieurs pluridisciplinaires, CENTREDOC offre une gamme de prestations allant de la réalisation d'états de l'art dans les brevets ou la littérature scientifique, à la constitution de dossiers d'informations spécialisées pour les services de R&D et de marketing, en passant par des activités de conseil pour la mise en place de systèmes de veille.

Pour plus d'informations:

David Borel

Responsable Marketing

[dborel@centredoc.ch](mailto:dborel@centredoc.ch)

+41 32 720 51 31

[www.centredoc.ch](http://www.centredoc.ch)

### **Situation juridique des brevets – une information sous-exploitée**

*D.Borel – Responsable Marketing CENTREDOC*

Si les brevets d'inventions sont relativement connus du grand public, et à fortiori des industriels et des chercheurs, il est une information s'y rapportant qui est encore largement ignorée bien que stratégique : la situation juridique d'un brevet.

La plupart des gens font la confusion entre demande de brevet et brevet accordé. Une demande de brevet n'est que la requête faite par un inventeur auprès d'un organe officiel de propriété intellectuelle afin que son invention soit reconnue comme innovante, lui donnant droit d'exercer une activité défensive face à un éventuel contrefacteur. En 2004, il s'est déposé dans le monde plus de 1'599'000 demandes de brevet [1]. Après son dépôt, une demande de brevet est soumise à une procédure d'examen par l'organe officiel pour en confirmer le caractère original et innovant. La demande est ensuite publiée afin de permettre à un tiers d'y faire opposition si celui-ci juge que la demande empiète sur l'un de ses propres brevets ou s'il est en mesure de prouver qu'elle n'est pas originale. C'est au terme de cette procédure que le brevet est délivré et entre en force, donnant un droit exclusif d'exploitation à son propriétaire. En 2004, plus de 600'000 brevets ont été délivrés dans le monde [1], soit un peu plus du tiers des demandes déposées.

La veille technologique, concept qui se répand au sein des entreprises européennes, consiste principalement à surveiller les demandes de brevets déposées dans un domaine donné. Les sociétés qui s'y adonnent ont ainsi une vision des orientations technologiques de leur domaine d'innovation. Cependant, la procédure suivant le dépôt d'une demande leur échappe en grande partie, principalement par la complexité et/ou l'effort demandé par une surveillance de la situation juridique des brevets. Une base de données est fournie par l'Office Européen des Brevets (OEB) [2]. Celle-ci donne accès aux données issues de 77 offices nationaux [3] et permet d'accéder à des informations stratégiques, telles que le dépôt d'une opposition (quand et par qui), la publication d'un rapport de recherche (existe-t-il des documents invalidant la demande, lesquels), la demande d'une extension géographique (quels sont les pays couverts par une demande ou un brevet accordé), la validité d'un brevet (en vigueur ou échu, et donc dans le domaine public),... Autant d'informations capitales sur la propriété intellectuelle de ses concurrents ou de ses partenaires (clients, fournisseurs) qui ne demandent qu'à être exploitées.

[1] WIPO PATENT REPORT, Statistics on Worldwide Patent Activity, 2006 Edition ,  
[http://www.wipo.int/ipstats/en/statistics/patents/pdf/patent\\_report\\_2006.pdf](http://www.wipo.int/ipstats/en/statistics/patents/pdf/patent_report_2006.pdf)

[2] [www.european-patent-office.org/inpadoc/index.htm](http://www.european-patent-office.org/inpadoc/index.htm)

[3] [http://www.european-patent-office.org/inpadoc/stats/pfs\\_0643.xls](http://www.european-patent-office.org/inpadoc/stats/pfs_0643.xls)